

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)

Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté

38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS 1

4 mois 3 mois 6 mois 1 an

Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—

Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

Compte de chèques postaux 112 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité

Rue de Romont, 2

Fribourg

Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg 8 ct. 1/2

Suisse 10 » de hauteur

Etranger 12 » sur une

Réclame 25 » colonne

Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.

Nouvelles du jour

Les discussions internationales à Genève. Tchang Kai Chek va reprendre le pouvoir. Les pactes de non-agression des Soviets. La crainte d'un coup d'Etat en Autriche.

Hier, lundi, a commencé à Genève, sous la présidence de M. Paul-Boncour, représentant de la France, la soixante-sixième session du Conseil de la Société des nations. A quelques jours de l'ouverture de la conférence générale du désarmement, cette session a beaucoup perdu de son intérêt, malgré l'importance indéniable de plusieurs des questions qui doivent y être discutées.

La plus brûlante est celle des rapports sino-japonais, qui vont s'envenimant d'un jour à l'autre. Sur l'affaire de Mandchourie vient maintenant se greffer une menace d'occupation de Changhaï par les Japonais, dont le prétexte est une bagarre survenue mercredi passé.

Dans la première séance d'hier du Conseil, les représentants de la Chine et du Japon ont une fois de plus produit leurs griefs réciproques, puis le président, M. Paul-Boncour, a dit que le Conseil allait réfléchir sur les mesures à prendre pour arrêter le conflit.

Parmi les autres affaires à l'ordre du jour, il faut signaler celle de l'Irak. On se souvient que le gouvernement britannique a assez imprudemment manifesté son intention de présenter, cette année, la candidature de l'Irak à la Société des nations. La commission des mandats a été chargée de donner son avis sur les conditions qui doivent être remplies pour que l'Irak puisse être libéré du régime actuel.

On peut espérer, d'autre part, que l'examen des pétitions relatives à la protection des minorités en Pologne, en Haute-Silésie, en Roumanie, qui, à un autre moment, aurait pu susciter de vives discussions, ne va donner lieu à aucun incident.

Diverses questions intéressant la ville libre de Dantzig — stationnement des navires de guerre polonais dans le port, traitement des ressortissants polonais, etc. — et le territoire de la Sarre (renouvellement pour une année de la commission de gouvernement), ainsi que les rapports de la commission financière sur les crédits à la Hongrie et à l'Autriche complètent l'ordre du jour.

Mais le point principal de la session est le départ de sir Eric Drummond, secrétaire général de la Ligue, dont nous avons parlé hier. Le Conseil a fait instance auprès de lui pour qu'il gardât ses fonctions, qu'il a résignées pour le 1^{er} avril. M. Drummond aurait en perspective un poste diplomatique important au service anglais.

Le premier-ministre chinois, Sun Fo, qui, il y a quelques semaines, avait succédé à Tchang Kai Chek, a donné sa démission hier lundi, à la suite du refus qui lui a été opposé par le gouvernement d'accepter une politique d'action positive contre le Japon.

Sun Fo serait remplacé par Tcheng Min Chou, vice-président du gouvernement et partisan de Tchang Kai Chek. M. Eugène Chen, qui vient, de son côté, d'abandonner le ministère des affaires étrangères, sera remplacé par Louen Kai, ministre actuel de la justice, qui est, lui, un partisan de Tchang Hsue Liang.

Tchang Kai Chek reviendrait donc au pouvoir, après une courte absence qui a suffi à marquer plus profondément les divisions chinoises.

Pendant ce temps, les autorités chinoises de Changhaï, suivant les conseils de Tchang Kai Chek, s'efforcent de dissoudre les organisations antijaponaises, ce qui, d'une part, ôterait au gouvernement de Tokio un prétexte d'intervention et, d'autre part, faciliterait les négociations.

On sait que les Soviets ont mené, ces dernières semaines, des négociations très actives à l'effet de conclure des pactes de non-agression, notamment avec la Finlande,

la Roumanie et, en dernier lieu, avec le Japon.

Le pacte de non-agression russo-finlandais a été signé jeudi. Conclu pour une durée de trois ans, il garantit le maintien des frontières telles que les a fixées le traité de Dorpat, et il comporte une clause qui permet l'annulation sans préavis dudit pacte dans le cas où un des deux pays attaquerait une tierce nation. Cependant, la Finlande ne procédera à la ratification que lorsque les Soviets auront terminé leurs négociations avec d'autres Etats.

Le pacte russo-polonais a été signé samedi. Le Japon ne veut traiter que si les Soviets acceptent les réserves que le gouvernement nippon a faites à propos de certaines contrées dans lesquelles il a des intérêts vitaux. Aussi conclut-on à l'échec des négociations.

Un autre Etat, la Roumanie, menait des négociations très actives avec les Soviets, à Riga; ces négociations viennent d'être rompues, et, contrairement à ce que quelques-uns annonçaient, elles ne seront pas reprises à Genève, ces jours prochains.

En Autriche, c'est, actuellement, à qui dénoncera l'imminence d'un complot, ourdi tantôt par les socialistes et tantôt par les organisations nationales (*Heimwehren*).

C'est ainsi que, avant-hier, l'*Arbeiterzeitung*, de Vienne, a publié un appel du comité socialiste autrichien, dans lequel était dénoncée la préparation d'un coup d'Etat par les *Heimwehren*.

Comme, dans le cas d'un soulèvement national, les instructions des chefs socialistes ne parviendraient pas partout, ceux-ci ont d'ores et déjà fait connaître à leurs troupes les directions à suivre dans de telles circonstances.

Ces instructions s'adressent surtout aux municipalités socialistes à qui elles prescrivent de faire en sorte de désarmer toute formation des *Heimwehren*. Les formations socialistes devront, dans leur riposte, éviter tout ce qui pourrait pousser les indifférents de la bourgeoisie ou de la classe paysanne dans le camp des auteurs du coup d'Etat.

De leur côté, les employés de chemins de fer devront refuser toute aide aux auteurs du coup d'Etat, et les ouvriers, cesser le travail partout où les fauteurs de trouble l'auraient emporté.

Enfin, le parti socialiste autrichien a eu l'extrême obligeance de rappeler aux soldats, aux agents de police et aux gendarmes que tout coup d'Etat serait contraire à la constitution et que, par conséquent, si quelques-uns de leurs chefs pactisaient avec les émeutiers, ils ne leur devraient plus obéissance.

D'autre part, le bruit a couru samedi que les *Heimwehren* avaient tenté un nouveau coup d'Etat. Un démenti officiel a rapidement réduit à rien ces rumeurs. Le gouvernement de Vienne a d'ailleurs fait savoir que toutes les mesures utiles étaient, paraît-il, prises.

Si le gouvernement autrichien est jamais surpris, ce ne sera, en tous cas, pas faute d'avoir été prévenu.

Mais tous ces bruits, toutes ces rumeurs, et, par-dessus tout, la divulgation de documents comme celui que nous venons de résumer ne peuvent pas manquer d'aggraver beaucoup la nervosité qui se manifeste déjà très fortement en Autriche.

NOUVELLES DIVERSES

M. Vénizélos est à Londres, où il doit voir aujourd'hui sir John Simon et traiter avec des financiers.

— La délégation bolchéviste à la conférence du désarmement sera composée de Litvinof, Sokolnikof, Lounatcharsky, Ventzef et Longavoï.

— La délégation turque à la conférence du désarmement sera sous les ordres de Tewfik Rouchdy bey, ministre des affaires étrangères.

Les actes d'hostilité sino-japonais et leur vraie signification

Les Japonais se sont avancés, tout récemment, jusqu'à Chan-Hai-Kouan, autrement dit ont occupé toute la Mandchourie. D'autre part, le Conseil de la Société des nations va avoir à traiter de nouveau du conflit qui retient l'attention du monde depuis quatre mois. Le moment semble donc opportun pour dégager, en quelque sorte, la philosophie des événements militaires et diplomatiques qui ont marqué jusqu'à présent ce conflit.

Le 10 décembre, à la dernière séance de la session extraordinaire du Conseil de la Société des nations, qui s'est tenue à Paris, M. Briand a fait une déclaration dans laquelle, après avoir rappelé la résolution du 30 septembre, il a dit :

« Depuis lors, s'il n'y a pas eu de recours à la guerre », au sens de l'article 12 du Pacte, il est malheureusement de fait que des « actes d'hostilité » sont intervenus. Toutefois, comme les parties intéressées elles-mêmes s'offraient à continuer leur collaboration loyale avec le Conseil pour la recherche d'un règlement amiable, c'est sur la base de l'article 11 du Pacte que nous avons repris l'examen de cette affaire dans notre dernière réunion, évoquant au surplus l'application du pacte de Paris. »

Dans les commentaires auxquels a donné lieu la dernière phase du conflit sino-japonais, on n'a pas attaché assez d'importance à ce passage du discours de M. Briand et à la distinction qu'il faisait entre des « actes d'hostilité » et le « recours à la guerre ». On aurait dû faire remarquer que cette distinction n'était pas fondée : que les « actes d'hostilité » auxquels s'étaient livrés les Japonais équivalaient en réalité au « recours à la guerre », et qu'il y avait, dans cette transformation de la guerre, c'est-à-dire dans la substitution de la guerre non déclarée à la guerre déclarée et régulière, un des traits les plus inquiétants de la physiologie nouvelle que peuvent prendre les rapports internationaux.

Ce qui s'est produit était à prévoir. Plus on mettra « hors la loi » la guerre déclarée et normale, plus on provoquera, de la part des gouvernements impérialistes, le recours à des guerres larvées, sur le caractère réel desquelles on ne pourra pas donner le change, même en les qualifiant d'« actes d'hostilité ».

En quoi, en effet, ces « actes d'hostilité » ont-ils différé du « recours à la guerre » ? Quant les Russes, peu après avoir adhéré au pacte Briand-Kellogg, qui mettait la guerre « hors la loi », envahirent la Mandchourie, déjà à propos d'une affaire de chemin de fer, les Chinois n'opposèrent pas la force à la force. Il n'y eut donc pas d'« actes d'hostilité », et le simple recours à la force, à l'invasion, suffit aux Russes pour obtenir gain de cause. Mais, dans la nouvelle affaire de Mandchourie, les Chinois ont résisté. Il y a eu de véritables batailles, avec d'assez nombreux morts et blessés. Comme dans une véritable guerre, l'un des deux adversaires a été battu et refoulé par l'autre. Le territoire a été faible, du vaincu, a été occupé par l'autre, le vainqueur.

Dans certains milieux, où l'on était surtout préoccupé de sauver la face à la Société des nations, on a eu recours, pour dissimuler la vérité, à un singulier raisonnement. Le but de la Société, a-t-on dit, était d'empêcher la guerre déclarée. Elle n'avait donc pas failli à sa mission, puisqu'il n'y avait pas guerre déclarée entre la Chine et le Japon. En raisonnant ainsi, on n'oubliait pas seulement que les « actes d'hostilité » auxquels on assistait équivalaient à la guerre véritable : on oubliait, surtout, qu'il y a, dans le Pacte, un article 10, par lequel « les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société ». On pourrait donc dire que le but de la Société est de maintenir l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses membres ; que la prévention de la guerre n'est que le moyen d'atteindre ce but ; que, par conséquent, la Société ne remplit pas sa mission, si, même en évitant la guerre proprement dite, elle laisse porter atteinte, par des « actes d'hostilité », à l'indépendance territoriale d'un de ses membres.

Or, qui oserait prétendre que le Japon, membre de la Société, n'a pas porté atteinte, par des « actes d'hostilité », ne différant en rien de la guerre, à l'intégrité territoriale de la Chine, autre membre de la Société, en occupant une partie aussi importante de son territoire qui est la Mandchourie ?

Dira-t-on que le Japon ne s'est pas « annexé » la Mandchourie, donc que l'intégrité de la Chine est respectée ? Nous avons affaire ici à une nouvelle feinte, conséquence de la première touchant le caractère de la guerre larvée. Personne ne doute, aujourd'hui, que la Mandchourie ne soit perdue pour la Chine, au profit, direct ou indirect, du Japon, sous quelque forme hypocrite qu'elle soit enlevée à la Chine : protectorat déguisé, autonomie ou indépendance, autres formes déguisées, dans le cas actuel, d'un protectorat.

Dans le passé, on avait déjà assisté à des prises de possession déguisées. Les traités qui ont mis fin à la guerre mondiale en ont inventé une nouvelle : le mandat. Va-t-on en voir surgir une autre en ce qui concerne la Mandchourie ?

Pendant que se déroulaient les « actes d'hostilité », donc la guerre larvée, entre Japonais et Chinois, on se demandait gravement comment la Société des nations devait s'y prendre pour empêcher la guerre entre eux. Il eût été plus conforme à la réalité de se demander comment on rétablirait entre eux la paix. Dans l'état actuel des choses, on se demande si un règlement normal quelconque pourra intervenir, car, on se représente aussi difficilement la Chine reconnaissant le *statu quo*, c'est-à-dire la perte pour elle de la Mandchourie, que le Japon lâchant prise en revenant au *statu quo ante*.

De ce qui vient de se passer en Extrême-Orient, il résulte qu'une grave lacune existe dans le Pacte de la Société des nations. On y a prévu la menace de guerre et le recours à la guerre proprement dite, mais pas la guerre larvée, la guerre non déclarée se présentant sous la forme d'« actes d'hostilité ». Or, il semble qu'on aurait dû d'autant plus la prévoir qu'on rendait plus difficile et plus condamnable le recours à la guerre proprement dite.

Faut-il donc combler cette lacune par une révision du Pacte, qui assimilerait les « actes d'hostilité » au « recours à la guerre » ? Ou bien, sans procéder à une révision formelle, le Conseil devrait-il considérer comme recourant à la guerre tout Etat qui se livrerait à des « actes d'hostilité » ? A première vue, il semble que l'on devrait adopter l'une ou l'autre de ces solutions. Mais une particularité du conflit sino-japonais peut faire hésiter à procéder ainsi : il s'agit de la fameuse question des « bandits », ou, d'une manière plus générale, des « irréguliers ».

Dans le cas actuel, cette question semble se présenter assez simplement. Les « bandits » ou les « irréguliers » chinois de Mandchourie semblent bien n'avoir été pour le gouvernement japonais qu'un prétexte à se livrer à des « actes d'hostilité », encore qu'on ne puisse pas contester qu'il n'y ait en Mandchourie des bandits et des irréguliers. D'autre part, le gouvernement japonais a mis beaucoup de complaisance à confondre les « bandits » avec des réguliers chinois. Enfin, des gens au courant des choses d'Extrême-Orient affirment que ce sont les Japonais eux-mêmes qui ont suscité les attaques des bandits et des irréguliers, pour se procurer des motifs d'intervention. Dans le cas actuel, il ne semble donc pas qu'il y ait doute sur la volonté du gouvernement japonais de se livrer à des « actes d'hostilité » destinés à masquer le « recours à la guerre ».

Mais il peut se présenter des cas où le doute serait permis. Dans les Balkans, pour prendre un exemple en Europe, les « comitadjis », c'est-à-dire des irréguliers, agissent fréquemment en dehors des gouvernements. On peut donc concevoir des situations où des troupes gouvernementales auraient à opérer, à se livrer à des « actes d'hostilité », contre des irréguliers qui agiraient en dehors des gouvernements de leurs pays respectifs. Le fameux raid de Jameson contre le Transvaal fut aussi un exploit d'irréguliers, auquel dut s'opposer l'armée régulière de cette République et qui s'engageait pas plus le gouvernement de l'Angleterre que celui du Cap. On ne peut pas en dire autant, par malheur, du raid du général polonais qui s'empara de Wilna pour l'annexer à la Pologne.

Si donc la Société des nations voulait, en principe, assimiler les « actes d'hostilité » au « recours à la guerre », elle risquerait, par une intervention prématurée, de précipiter une guerre qui pourrait peut-être être évitée. Mais, d'autre part, elle ne saurait, sans inconvénient, refuser de reconnaître le caractère d'un « recours à la guerre » à des « actes d'hostilité », simplement parce que ces « actes » n'auraient pas été précédés d'une déclaration de guerre. Elle devra donc, semble-t-il, juger et agir selon les cas, ce qui ne laissera pas de comporter pour elle de grandes perplexités. M. William Martin a fait observer, dans le *Journal de Genève*, que, jusqu'à présent, c'était parfois une chose difficile que de discerner qui était l'agresseur, mais qu'une nouvelle difficulté surgissait, celle de discerner ce que c'était que la guerre. Il est permis de dire que, dans l'affaire de Mandchourie, cette difficulté existait à peine ; mais, dans d'autres cas moins clairs, elle pourra se présenter.

Il saute aux yeux combien est grave ce trait nouveau des rapports internationaux, conséquence de la « mise hors la loi » de la guerre. D'abord, en ce qui concerne l'agresseur éventuel, il pourra être d'autant plus porté à se livrer à des « actes d'hostilité », donc à la guerre larvée, qu'il n'aura pas la certitude que ces « actes » seront considérés comme un « recours à la guerre » et qu'il pourra espérer réaliser ainsi ses ambitions. Quant à l'Etat victime de l'agression larvée, il pourra, dans l'espérance que les choses

s'arrangeront ou que la Société des nations les arrangera, tarder à répondre par la défensive armée à l'offensive armée, au point de laisser l'agresseur prendre une telle avance que toute résistance deviendrait techniquement sans objet.

Si la victime de l'agression larvée pouvait compter, en toute certitude, sur l'efficacité de l'intervention de la Société des nations, la patience et la temporisation ne comporteraient pas pour elle de grands risques. Mais, ce qui vient de se passer a prouvé que l'intervention de la Société pouvait être illusoire. On n'en-trevoyait pas, en effet, comment le Conseil, qui va de nouveau se réunir, pourra modifier le fait accompli, même si la Chine lui demande d'appliquer l'article 16 du Pacte, qui prévoit des sanctions en cas de recours à la guerre. Il semble bien qu'il soit trop tard.

Une autre leçon qui découle du conflit sino-japonais, et qui n'a rien de rassurant pour l'avenir, c'est combien peu l'on s'occupe, en pareil cas, de la question de droit et de justice. Le droit était incontestablement du côté de la Chine, et il eût été conforme à la justice de prendre parti pour elle contre le Japon. Or, le contraire s'est produit, et cela pour des raisons qui n'étaient pas toutes avouables. Des gouvernements ou des intérêts privés ont manifestement subordonné le droit et la justice à ce qu'ils considéraient comme leur profit.

Un trait particulièrement peu édifiant de cette aventure a été l'attitude de la presse à l'égard de la Chine. On a voulu la rendre responsable de sa propre déconvenue, parce que, au lieu de régler directement son différend avec le Japon, comme une question « locale », elle en avait saisi la Société des nations. Pour un peu, on lui aurait fait grief d'avoir eu confiance dans la Société. On avait presque l'air de lui reprocher d'avoir, par sa maladresse, mis la Société en mauvaise posture, en faisant éclater aux yeux du monde son impuissance.

On aurait tort de conclure de l'insuccès de la Société dans l'affaire de Mandchourie à son impuissance absolue et générale, car chaque cas peut se présenter différemment et rendre moins illusoire son intervention. Mais son insuccès dans le premier cas, où il s'agissait sérieusement d'empêcher la guerre et de faire respecter l'intégrité territoriale d'un de ses membres, n'a rien d'encourageant pour l'avenir. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que les adversaires du désarmement en tirent argument, — de même que les partisans du désarmement.

Les troubles d'Espagne

Grève générale à Séville

Séville, 26 janvier. La grève générale a éclaté. Quelques ouvriers ont voulu aller reprendre le travail, mais les grévistes les en ont dissuadés. Les tramways et les taxis ne circulent pas. Le service de la voirie a fonctionné, mais les arroseuses municipales ne sont pas sorties, faute de personnel. Un certain nombre de balayeurs municipaux qui faisaient du tapage ont été arrêtés.

De très bonne heure, hier matin lundi, la population a été effrayée par des coups de feu partis du côté de la Puerta de la Carne. On ne possède pas de détails.

La garde de la prison a été augmentée en prévision d'une attaque possible. Les mesures de précaution ont été renforcées. Des avions militaires survolent la ville.

La troupe et la police gardent les édifices publics et des patrouilles parcourent les rues.

Valence, 26 janvier. Depuis les premières heures de la matinée, les ouvriers parcourent les usines et les ateliers, invitant leurs camarades à se mettre en grève. Les travaux de déchargement et de chargement des bateaux ancrés dans le port sont interrompus.

Dans l'ensemble, la tentative de grève générale a échoué.

Barcelone, 26 janvier. On mande de Lerida que la grève des marins a été déclarée.

Teruel, 26 janvier. Le gouverneur de Teruel a été avisé que deux bombes avaient été placées devant la caserne de la garde civile d'Alcoriza. Un des engins a fait explosion sans faire de victimes.

A Castel de Cabra, la grève révolutionnaire a éclaté. Les révoltés se sont emparés de l'hôtel de ville et ont mis le feu aux archives. Ils se seraient emparés également d'une poudrière. Les rebelles auraient proclamé le régime communiste. Le gouverneur a demandé des renforts pour étouffer la rébellion. Les troupes sont parties sur les lieux.

L'exode des jésuites

Saint-Sébastien, 26 janvier. On mande de la frontière que les jésuites commencent à sortir de l'Espagne en grand nombre. La plupart se rendent en Belgique. On mande d'Azpetia que des manifestants, après s'être rendu devant le vicariat de Loyola, ont envoyé un message de protestation au chef du gouvernement.

Les « Nouvelles Etrennes fribourgeoises »

On attendait avec impatience la publication de la toujours vivante et si attachante revue fribourgeoise par excellence et on se demandait quels trésors son habile rédaction allait livrer à ses nombreux et fidèles lecteurs. La tâche d'intéresser le public peut paraître devenir plus ardue, à mesure que la renommée des *Etrennes* grandit et qu'elle doit se montrer digne d'une vie littéraire chargée d'ans et d'honneurs. Mais, chaque année, la rédaction découvre de nouveaux moyens d'enrichir la collection remarquable des travaux déjà publiés dans les *Etrennes*. Celles-ci, comme on sait, font une très large place à l'histoire, qu'il s'agisse des événements qui ont marqué notre passé national, ou qu'il faille faire revivre des phases plus récentes de notre vie cantonale en des pages d'un relief saisissant et d'un dessin précis.

Après le calendrier, le tableau des foires et marchés et la liste très complète et très exacte des autorités fédérales et cantonales et des différentes administrations de l'Etat et de la commune de Fribourg, commence la partie importante des *Etrennes*, celle qui leur donne leur caractère et leur valeur.

On lit, cette année, avec un intérêt croissant et un vif plaisir, des pages captivantes de M. Jean d'Ammann sur un séjour d'*Alexandre Dumas, père, à Fribourg, en 1832*; le récit entraînant de M. Louis Gauthier sur *La journée des vétérans fribourgeois de l'occupation des frontières en 1870-1871*; une étude de l'excellent critique M. Loosli sur *Ferdinand Hodler*; une description vigoureuse de *Fribourg dans la neige*, par M. Gabriel Oberson; l'histoire de la *Société cantonale des tireurs fribourgeois (1831-1931)*, par celui qui en dirige les destinées actuelles avec tant de dévouement et de savoir-faire, M. le docteur Comte. M. Ernest Castella expose avec sa verve habituelle la valeur du *Technicum* et de *l'Ecole des arts et métiers de Fribourg*; M. Flamans-Aebischer, un heureux chercheur, parle de *Paul de Saint-Victor*, le célèbre critique et écrivain d'art français du siècle passé, qui fit ses premières études au pensionnat des jésuites de Fribourg. Les merveilles d'architecture et les caractères antiques de la *Chapelle du Saint-Rosaire dans l'église collégiale de Notre-Dame de Fribourg* sont décrits avec une parfaite connaissance de leur importance par M. le chanoine Rast; M. Nydegger, instituteur à Gruyères, a fouillé avec soin les archives de cette petite cité et a réussi à faire revivre, en des pages d'une incontestable valeur, la figure historique du bouffon *Chalamala*. *Le vacherin fribourgeois* a trouvé son historien et son poète en la personne de M. Auguste Chardonnens, professeur; M. le professeur Trezzini parle en termes émus de la vie et de l'œuvre du regretté sculpteur tessinois *Appello Regazzoni*. *Les fêtes du 450^e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération* ont inspiré à M. Roger Pochon un récit d'un lyrisme élevé et d'un patriotisme réconfortant. M. Ritter, professeur, signale la place importante occupée au musée du Louvre par le peintre *François Bonnet (1811-1894)*, qui enseigna à Fribourg. *La construction du pont de Corbières*, avec ses phases et ses difficultés, méritait les honneurs d'une chronique aussi précise que celle de M. Henri Gieot, qui fut à la tête de cette entreprise. M. Cyrille Mauroux, un de nos sympathiques sportifs, décrit les avantages et le confort du *Stad universitaire de Fribourg*.

La rédaction (M. Georges Corpataux) et les éditeurs des *Etrennes*, à l'occasion de sa nomination de docteur *honoris causa* de l'université de Fribourg, adressent à M. Tobie de Remy, leur si fidèle et si compétent collaborateur, une gerbe d'hommages délicats, où ils soulignent les mérites éminents de M. de Remy à la reconnaissance de tous ceux qui ont eu recours à ce guide savant et aimable.

La place consacrée aux morts est toujours large, hélas! Mais leurs survivants peuvent relire, encore une fois, des traits admirables de ces défunts qui ont fait honneur à notre patrie fribourgeoise. Citons quelques-uns d'entre eux qui s'imposent par leur féconde activité: M. Pie Philippon, dont M. Dessonnaz rappelle la chère mémoire; Mgr Jaquet, archevêque de Salamine, auquel le Frère André, cordelier,

consacre un article émouvant; M. Léon Genoud, dont M. le directeur Delabays évoque la vie si active et l'œuvre si charitable; M. Arsène Niquille, directeur général des Chemins de fer fédéraux, auquel M. Antoine von der Weid a élevé un vibrant et pieux souvenir; et tant d'autres, qui ont marqué la vie fribourgeoise de la forte empreinte de leur personnalité.

Les anecdotes et les bons mots foisonnent comme d'habitude, et les amateurs de notre patois savoureront une historiette de Tobi di-jélyudo.

Les *Etrennes*, comme on le voit, sont d'une belle allure cette année et elles feront les délices des Fribourgeois attachés à nos bonnes et saines traditions.

Mort dans une étable

A Prez-vers-Siviriez, on a trouvé mort dans une étable où il s'était réfugié un nommé C., colporteur. Le malheureux a dû succomber à une congestion.

Le marché de bétail de boucherie de Guin

Hier lundi s'est tenu à Guin le premier marché de bétail de boucherie de l'année dans le canton de Fribourg.

Un important marché tenu à Brugg dernièrement avait enregistré une forte mévente et des prix très bas. On ne pouvait guère s'attendre à mieux du marché de Guin.

194 têtes de bétail furent amenées sur le champ de foire. Les visites d'acheteurs furent relativement nombreuses; les importateurs étaient également présents. Cependant, les ventes se firent à des prix très bas. Malgré la baisse, dont nous donnons plus bas un aperçu, une centaine de pièces seulement furent vendues.

Et dire que, pour des raisons prétendument « majeures », les frontières restent ouvertes à l'importation du bétail étranger et cela dans des proportions assez importantes!

La baisse du prix du lait a engagé les producteurs à faire de l'engraissement. Malheureusement, leur plan de nouvelle adaptation économique est déjoué et cela d'une façon inconcevable.

Le marché de Guin a été visité par MM. Béat Collaud, chef de service au Département de l'agriculture; Wicky, vétérinaire cantonal; Schwaller, secrétaire de la commission suisse pour la mise en valeur du bétail de boucherie, et Curty, secrétaire de la commission cantonale.

Voici un aperçu des prix payés poids vif, au kilo, avec les déductions habituelles et normales:

Génisses, 1 fr. 40 à 1 fr. 60; bœufs, 1 fr. 40 à 1 fr. 50; taureaux, 1 fr. à 1 fr. 10; jeunes vaches, 1 fr. 10 à 1 fr. 30; vaches sans dents de lait, 90 c. à 1 fr., et vaches dites « saucisses », de 70 c. à 80 c. J. C.

RADIO

Mercredi 27 janvier

Radio-Suisse romande (Sottens)

12 h. 20 (de Genève), musique enregistrée. 16 h. 32 (de Genève), concert par le Quintette de la station. 17 h. 30 (de Genève), heure des enfants. 18 h. 30 (de Lausanne), *Choses de théâtre*, causerie par M. Vincent Vincent. 19 h. 1 (de Lausanne), musique enregistrée. 19 h. 30 (de Lausanne), conférence de M. Boulenaz, ingénieur-agronome, sur *La culture des arbres fruitiers*. 20 h. (de Lausanne), concert d'accordéons, par MM. Thoeni et Ackermann. 20 h. 30 (de Lausanne): *On a mis le feu*, drame en trois actes, de Guy Berger, interprété par les Compagnons du masque.

Radio-Suisse allemande

21 h. 15, soirée consacrée à Mozart, par l'Orchestre Radio-Suisse allemande.

Stations étrangères

Langenberg, 20 h. 30, *Grande messe en do mineur*, de Mozart.

Londres National, 22 h. 30, concert symphonique sous la direction de M. Ernest Ansermet, directeur de l'Orchestre romand.

Au Conseil paroissial de Romont

Dimanche, M. le docteur Jambé a été élu membre du conseil paroissial de Romont, en remplacement de M. Delabays, décédé. Le scrutin a été fréquenté par 147 votants.

On sait que M. Jambé a remplacé également M. Delabays comme conseiller communal.

La foire aux provisions de 1932

Les organes de la Fédération des syndicats agricoles du canton de Fribourg ont déjà décidé de réaliser cette année, pour la troisième fois, la foire aux provisions. Cependant, il était nécessaire de consulter les intéressés à cette manifestation de notre vie économique fribourgeoise. En effet, si la Fédération des syndicats agricoles est l'organisatrice de la foire, il n'en reste pas moins que le succès de celle-ci ne peut être assurée qu'avec le concours de tous les groupes d'exposants. C'est pourquoi, samedi dernier, la grande commission de la foire a été réunie et consultée.

Tous les groupes intéressés étaient représentés. M. le conseiller national Boschung présidait la réunion, tandis que le secrétaire général de la foire, M. Curty, faisait rapport sur toutes les questions à l'ordre du jour.

M. le conseiller d'Etat Savoy, l'initiateur de l'idée de la foire fribourgeoise, assistait à l'assemblée et lui donna ses directions pour l'avenir en tenant compte des expériences faites aux foires précédentes.

L'idée de principe de tenir de nouveau la foire cette année a été admise à l'unanimité. On pourrait se demander si, eu égard aux conjonctures difficiles du moment, il eût été opportun de supprimer la foire en 1932. Fallait-il, peut-être, faire de notre foire une manifestation bisannuelle ou trisannuelle? La commission de la foire a, unanimement, décidé de tenir la foire chaque année. Si les temps sont pénibles, nous devons, à plus forte raison, tout mettre en œuvre pour faciliter l'écoulement de nos produits agricoles.

Quant au choix des locaux qui devront abriter la prochaine foire, la commission se prononcera pour ceux de la halle de la Grenette, comme l'année dernière, avec une halle démontable sur la place de Notre-Dame. Cette question des locaux est liée à celle des adhésions à la foire (inscriptions des exposants) et que, suivant l'importance de celles-ci, elle pourra être éventuellement reprise par le comité technique de la foire.

La foire aux provisions de cette année aura lieu du 29 septembre au 11 octobre.

Des suggestions d'ordre général concernant l'organisation de la foire ont été faites par les représentants des différents groupes intéressés; elles seront étudiées par les organisateurs. Il a été décidé que les prix d'entrée pour les visiteurs et les acheteurs seront, en tout cas, abaissés, comparativement à ceux des foires précédentes.

Dès ce jour, les différentes commissions de groupes vont se mettre à l'œuvre et, de leur côté, les organisateurs lanceront, d'ici quelque temps, les demandes d'adhésion.

L'idée de la foire aux provisions est bien enracinée dans notre vie fribourgeoise; elle va, paraît-il, trouver des imitateurs dans les cantons voisins. Cela prouve qu'elle est bonne, qu'elle a rendu déjà d'appréciables services et que, plus que jamais, elle sera encore nécessaire à l'avenir.

Nous avons été les premiers dans le domaine de l'organisation des marchés des produits de notre sol. A nous donc maintenant d'assurer le développement et le succès des prochaines manifestations de notre vie économique, rurale et fribourgeoise. J. C.

Secrétaire de la rédaction: Armand Spicher.

VIOLETTE

La bonne entente conjugale

Prix: 2 fr. 75.

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL FRIBOURG

130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38

Madame Joséphine Krattinger-Rossier, au Windig; M. et M^{me} Philémon Krattinger-Mauron et leurs enfants, au Windig; M. et M^{me} Robert Siebert-Krattinger et leurs enfants, à Brigue; M. et M^{me} Alphonse Krattinger-Aebischer, au Windig, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean-Joseph Krattinger

leur cher époux, père, beau-père grand-père et parent, pieusement décédé, le 25 janvier, muni de tous les secours de la religion, à l'âge de 79 ans.

L'office d'enterrement aura lieu à la cathédrale de Saint-Nicolas, jeudi, 28 janvier, à 8 h. 1/2.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Son Excellence

Mgr Dominique JAQUET

archevêque de Salamine

aura lieu, jeudi, 28 janvier, à 8 heures, à l'église des R. Pères Cordeliers.



IDEAL CLASSIC

LE CHAUFFAGE DE SÉCURITÉ

LE PLUS ROBUSTE
LE PLUS ECONOMIQUE
LE MIEUX CONSTRUIT

Brochure documentaire illustrée N° 76 franco sur demande

COMPAGNIE DES RADIATEURS "IDÉAL" S.A.

1 Rue des Alpes, ZOUG

L'ÉNIGME DE LA VALISE ROUGE

Par H.-J. MAGOG

— Je sais que Sargasse n'a pas pris le train et qu'il est retourné à Puget, dis-je au chef de gare.

— En effet, je l'ai vu partir, fit celui-ci.

— Savez-vous à qui il a remis le billet?

— Je l'ignore. Je suis sorti de mon bureau presque aussitôt la délivrance de ce dernier billet, et j'ai vu Sargasse traverser la voie et monter dans le wagon de queue.

— Celui où se trouvait M. Montparnaud?

— Oui, M. Montparnaud se trouvait en première. Mais il y avait aussi des secondes. Sargasse a parcouru tout le wagon. Ensuite, il est monté dans les deux autres qu'il a également traversés dans toute leur longueur. Sans doute, il cherchait son individu.

— Sans doute, répondis-je.

L'idée d'un complice, qui, d'ailleurs, m'avait déjà effleurée lors de mes constatations de la Mescla, ressurgissait en moi avec plus de force. Sargasse pouvait avoir été mêlé au crime, sans avoir directement participé à l'assassinat de M. Montparnaud. Ce billet n'avait-il pas été pris pour le meurtrier, peu désireux de monter à l'avance son visage.

— Est-il descendu quelqu'un à la Mescla? demandai-je.

Le chef de gare fit un geste d'ignorance.

— Il faudrait interroger l'employé qui faisait le train. Au surplus, cela sera facile à établir. On a dû pointer à Nice les billets recueillis en cours de route. La Mescla n'est qu'une halte. C'est au conducteur du train que les voyageurs remettent leurs billets.

— Je verrai cela, dis-je.

Et je pris congé du chef de gare, après l'avoir remercié.

Il nous restait près de trois heures à attendre avant le passage du train que nous voulions reprendre. Je proposai à Dolceplano de descendre à pied jusqu'à Malaussène. Cette promenade n'était pas seulement destinée à tuer le temps. J'étais préoccupé par l'idée que Sargasse avait caché dans les environs le contenu de la malle rouge et je voulais voir si je ne remarquerais rien de suspect.

Mon espoir fut déçu. Les accidents de terrain ne manquent pas dans les Alpes. Tant dans le lit du Var que dans les rochers bordant la route, les anfractuosités fourmillaient. Mais, précisément, elles étaient trop nombreuses pour que je pusse sérieusement songer à les visiter toutes.

Dolceplano me suivait avec la docilité d'un caniche, s'arrêtant quand je m'arrêtais, repartant à mon premier signe, sans rien objecter ni même s'inquiéter du but de mes allées et venues.

Toujours par amour-propre, je tenais à donner à ma promenade quelque peu désordonnée un air de s'appuyer sur un plan mûrement conçu. Aussi marchais-je les traits tendus, le front plissé et l'allure mystérieuse. Je paraisais ruminer de profondes réflexions et enregistrer

d'importantes découvertes. En un mot, j'allais comme un chien qui sent la bonne piste.

De temps à autre, mon compagnon me demandait avec une expression d'indéniable intérêt?

— Ça va? Vous trouverez?

Je répondais par un grognement et un signe de tête, en homme trop absorbé pour parler.

A Malaussène, je dis simplement:

— Inutile d'aller plus loin. Je sais à quoi m'en tenir. Nous allons attendre le train de Puget.

Nous nous assimes sur un banc devant la gare, en fumant les cigarettes de Dolceplano. Il ne m'interrogeait pas et j'en conclus qu'il respectait le travail de ma pensée.

Quand le train arriva, nous aperçûmes sur la plate-forme un marchand de journaux. Tous les voyageurs avaient déjà en main l'*Eclair* ou le *Petit Niçois*. Dolceplano acheta les deux feuilles et me tendit le *Petit Niçois*. Nous assimes côte à côte sur une banquette et nous plongeâmes dans le journal, tandis que le train se remettait en marche.

Je cherchai naturellement les nouvelles relatives au crime de la Mescla. Elles occupaient deux colonnes et cette longueur me parut de bon augure.

On y résumait d'abord tous les détails que je connaissais sur la découverte du cadavre et les constatations matérielles qui prouvaient le crime et écartaient toute idée de suicide. Le seul intérêt que présentaient pour moi ces résumés, c'était de savoir qu'elles ruinaient et rendaient enfantine l'hypothèse de la compagnie d'assurances. Sur ce point, il ne pouvait plus y avoir aucune controverse et je me représen-

tai la mauvaise humeur de M. Cristini en voyant anéantir ses trop prompts suppositions. A cette heure, il devait être définitivement fixé et ma lettre ne l'étonnerait point.

Le journal relatait ensuite l'arrivée à Nice du corps de M. Montparnaud et les diverses formalités judiciaires, qui s'étaient déroulées à cette occasion, notamment la pénible scène de la reconnaissance par la famille.

C'était Sophie Pérandi qui s'était dévouée à l'accomplissement de ce cruel devoir. Elle avait eu, devant les restes tragiques de son malheureux parent, une crise de désespoir que justifiait cet horrible spectacle.

Le défunt, définitivement identifié, avait été aussitôt mis en bière et conduit à son domicile. Les obsèques devaient avoir lieu ce matin même.

De la démarche de Sophie, je conclus qu'elle s'était accommodée avec Mme Montparnaud et que l'injuste colère de celle-ci n'avait pas tenu devant cette marque de dévouement. En présence de la catastrophe, la veuve devait d'ailleurs sentir le besoin d'une présence amie et apprécier la douceur de pouvoir s'appuyer sur le bras de sa jeune parente.

Et, sans doute, l'offre généreuse de Sophie de partager avec Mme Montparnaud sa fortune imprévue n'avait pas peu contribué à la réconciliation.

Les choses étaient mieux ainsi, car, en vue de notre futur mariage, je préférais que ma fiancée ne fût point brouillée avec sa seule parente. Il est peu convenable et surtout moins solennel qu'une jeune fille paraisse être seule à décider de sa main.

Rassuré sur ce point, je m'intéressai à la

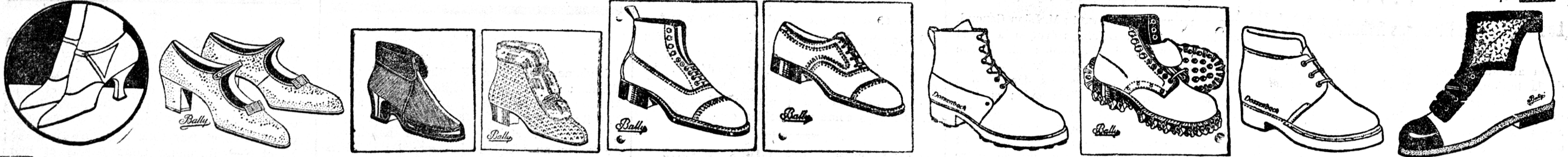
marche de l'instruction, dont le journal parlait sans aucune discrétion. Elle flottait encore, faute de données sérieuses pour se diriger. Cependant, il me parut qu'elle s'orientait vers la piste que je suivais moi-même. L'insistance apportée par les magistrats à établir l'emploi du temps de M. Montparnaud durant ses derniers jours devait nécessairement les y conduire.

Le vol du contenu de la malle rouge était à peine mentionné. L'enquête semblait négliger cet incident et le considérer comme n'ayant point de rapport avec le crime. Ceci ne me donna point une haute idée de la perspicacité des magistrats, et le fait qu'ils ne s'étaient point préoccupés de savoir qui avait amené la malle au Villars m'emplit d'orgueil, comme une preuve de mon incontestable supériorité. J'étais seul à m'être avisé de l'existence de Sargasse.

Pourtant, les derniers itinéraires, soigneusement relevés, de M. Montparnaud montraient que, depuis un mois, ses affaires l'avaient fait rayonner autour de Puget-Théniers. Il n'avait pas effectué moins de trois voyages successifs à Saint-Pierre, vraisemblablement conduit par Sargasse, qui avait pu être ainsi tenu au courant de ses déplacements et de ses projets. Il avait donc pu, sinon combiner le crime, tout au moins en donner l'idée à un autre, celui pour qui il avait pris un billet de seconde classe. Accompagnant partout M. Montparnaud, il avait pu être témoin des encaissements opérés par celui-ci. Le représentant de commerce, d'ailleurs — sa veuve l'avait dit — se vantait volontiers des sommes qu'il portait sur lui.

(A suivre.)

Profitez de notre Grande Liquidation partielle (autorisée par la préfecture)
 Nous avons baissé les prix jusqu'à 30 % En outre, sur tout le stock régulier, nous accordons le 10 %



Voici un aperçu de nos prix nets par séries :
 pour messieurs Fr. 21.50 18.50 16.50 14.50 Articles campagne à Fr. 18.80 15.80 13.80
 pour dames Fr. 19.50 16.50 13.50 11.50 9.50 7.50
 pour fillettes et garçonnets Fr. 13.50 11.50 9.50 6.50 pour enfants à Fr. 9.50 7.50 6.50 4.50

Ce sont des PRIX D'AVANT-GUERRE CHAUSSURES DOSSENBACH AUX ARCADES

En cas de décès
 adressez-vous à
Pompes funèbres J. ROGET, Payerne et Estavayer.
 Toutes fournitures et transports aux plus favorables conditions. Cercueils tous modèles, capitonnés, livrés franco domicile de 30.-, 50.-, 70.-, 90.-, 150.- à 400 fr.
Grand choix COUBONNES de 8 à 60 francs.
 Clerges, rubans, crêpes, insignes. 230-1 F
 Corbillard - automobile pour tous transports.
J. ROGET, Payerne
 Place du Cerf.
 Maison Gingins-Berger. Téléphone 24.

Bon petit hôtel
demande demoiselle
 comme associée, avec 5 à 10,000 francs. Affaire sérieuse.
 S'adr. sous P 7056 B, à Publicitas, BULLE.
 Maison radiodélectrique, très bien introduite, demande dans chaque région du canton de Fribourg
agents repré-entants
 ou simplement indicateurs de clients.
 Ecrire pour renseignements sous chiffres P 10230 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande
 jardinier, pour légumes et fleurs, entretien d'une auto. 10239
 Adr. : Mme Honoré von der Weid, Granges/Marly.

Restaurant Tea-Room
 EST A REMETTRE, situé dans une station sportive très courue. A proximité immédiate d'une gare. — Conditions avantageuses. — Faire offres écrites sous chiffres P 511-1 L, à Publicitas, Lausanne.

Hygiène du visage
 Massages et tous soins de beauté. Traitements spéciaux contre les impuretés du teint, Pulvérisation.
Mlle M. EMMENEGGER
 diplômée
 de l'Ecole supérieure des Etats-Unis à Paris.
 Rue du Temple, 1 Téléphone 1000

D' Maendly
 anc. 1er assistant de chirurgie
 Hôpital de l'île, Berne.
 Médecin-spécialiste.
 Chirurgie opératoire.
 Accidents, Fractures.
de retour
Représentant
 On demande personne de confiance (dame ou monsieur), qui se chargerait de la vente à ses connaissances de porcelaines et objets d'art du Japon, contre provision intéressante.
 Faire offres sous chiffres P 10292 F, à Publicitas, Fribourg.

Liquidation partielle
 autorisée du 21 janvier — 6 février

20 % de rabais
 sur tous nos articles

BALUX SA/AG
FRIBOURG • Rue de Lausanne 18

On demande
 dans une ferme, près Fribourg, une servante, pour aider au ménage.
 S'adresser sous chiffres P 10376 F, à Publicitas, Fribourg.

A VENDRE
 à Vesin (Broye), 24 poses, dont 3 poses de forêts : maison d'habitation, grange, écurie, porche, grenier, etc. 100-2 Offres sous No 548, case postale 200, Fribourg.

Depuis 25 JANVIER
Incroyable ! mais pourtant vrai

1 chambre à coucher complète, imitation noyer : 1 lit de milieu, 2 places avec literie complète matelas, crin, duvet, matras et coussins.
 1 table de nuit, table avec tiroir, 120 cm., 2 chaises.
 1 toilette avec glace et tiroirs.
 1 armoire à glace 2 portes, très profonde.
 1 descente de lit et 1 tableau.
 le tout seulement **Fr. 475.-**

SUR TOUS NOS ARTICLES NOUVEAUX PRIX RÉDUITS.
 Meubles de qualité.

Ameublements R. BRUGGER
 rue Pont suspendu, 109
 Stalden, 7. Téléphone 1032.

Beau secrétaire
 A vendre, secrétaire ancien, valeur 400 fr., cédé à 200 fr. 40130
 S'adresser rue de l'Hôpital, 17, au 3^{me} étage, après 7 h. du soir.

OCCASIN UNIQUE PIANO
 ayant été acheté neuf, il y a 3 ans, et payé 6000 francs, serait cédé à prix très sérieux pour évenement, 850 fr. (paiement comptant, pour cause de prochain départ. Le piano a très peu servi, excellente sonorité, peut servir comme piano à main ou d'étude, pour particulier ou société, ou comme piano électrique pour établissement. (15 rouleaux).
 S'adresser à Publicitas, Fribourg sous P 1132 F

A vendre
 25,000 kg. foin et regain de qualité, à distraire.
 S'adresser à l'auberge de Noréaz. 10371 F

A LOUER
 pour le 25 juillet, joli appartement de trois chambres avec chauffage central. 10377
 S'adresser au magasin, rue de Romont, 11.

A LOUER
 à Avry-sur-Matran, joli logement de 2 chambres et cuisine, avec jardin, à personnes tranquilles.
 S'adresser à M. Joseph Page, à Avry-sur-Matran.

Magasin moderne
 On demande à louer, dans le centre de la ville un magasin d'environ 80 m².
 Offres écrites sous P 10333 F, à Publicitas, Fribourg.

Radio d'abord ! en location !
 Installations complètes avec haut-parleur pour un loyer mensuel à partir de 10.- Frs.
 Appareils General-Motors-Lorenz
 Philips-Telefunken
 Catalogues gratuits
Steiner
 Steiner S.A. Spitalgasse 4 - Berne

LITS D'ENFANTS
 Nouveaux prix — Basse
Poussettes de chambres
 chez Fr. Bopp, meubles, Fribourg, rue du Tir, 8. Tél. 7.63. 2-6

Trouvé
 la semaine dernière, une somme d'argent.
 Prière de la réclamer à M^{me} Gobet, rue de la Banque, 20. 40124

A vendre
 Domaine de montagne, de la contenance de 22 hectares, 41 ares, 33 cent. (62 poses 1/4), dont habitation, grange à pont, deux écuries, fontaine à l'abri, à 20 minutes du village.
 Prix : 32,000 fr., très peu au comptant.
 S'adresser sous chiffres P 10216 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande
 servante de campagne, de 35 à 50 ans, pour s'occuper des travaux agricoles, et faire le ménage de trois hommes.
 S'adresser par écrit s. chiffres P 15-6 F, à Publicitas, Fribourg.

Attention!!
 MERCREDI, DEVANT LES URSULINES :
2^{me} loi de corsels 2.95
 Articles de bébés Lingerie Prix dérisoires

Economise du temps
Timbres
 A. AMMANN, fab.
 Timbres en caoutchouc, rue de l'Industrie, 8, Fribourg. 65-3 F

Boucherie A. RUFFIEUX
 Rue des Epouses
vente à 95 cts.
 Bœuf à partir de Fr. 0.95 la livre
 Veau » » » 0.95 »
 Lard » » » 0.95 »
 Boudin à la crème à » 0.95 »
 Sauté mélangée, extra » 0.95 »
 Tous les samedis et mercredis bane au marché Téléphone 4.74 On porte à domicile

BONNETERIE
 Excellent commerce, bien situé, est à céder, à des conditions avantageuses. Clientèle de choix.
 Pour tous renseignements, écrire sous chiffres P 511-2 L, à Publicitas, Lausanne.

Cinéma Royal
 Ce soir
Le gentleman CAMBRIOLEUR
 TARIF RÉDUIT.

Sauvagines
 Sommes acheteurs de renards, martres, fouines, bien conditionnés.
 Fabrique de FOURRURES, Benjamin, 2, v. J. J. Mercier, Lausanne. 486-2

A VENDRE
 2 poses de terrain graveleux, situé sur la route cantonale Fribourg-Avenches. Exploitation facile.
 S'adresser à M. Pierre Brulhart, Courton. (District du Lac.) 40058 F

Epicier-mercerie
 à vendre, dans la commune d'Épendes. 100-1
 Pour tous renseignements, s'adresser sous chiffres P 10368 F, à Publicitas, Fribourg.

A VENDRE
 Dans la partie française du canton de Fribourg, à 15 minutes d'une petite gare, à vendre DOMAINE de 12 poses, terre de première qualité et bâtiments tout neufs. Très beau verger. Entrée à volonté.
 Pour plus amples renseignements, s'adresser sous chiffres P 10368 F, à Publicitas, Fribourg.
 On achèterait un **Chien-loup**
 dressé pour la garde.
 Faire offres : Hôtel de la Gare, Grandvillard.

ON DEMANDE
 SMET
 pour tout de suite ou date à convenir, une servante de campagne.
 S'adresser sous chiffres P 40128 F, à Publicitas, Fribourg.

Le mariage chrétien
 Prix : 2 fr.
 AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
 FRIBOURG
 130, Place St-Nicolas, et Avenue de Péroilles, 38

A VENDRE
 au centre de la ville de Fribourg, jolie MAISON, réparée à neuf, comprenant : 3 appartements de 2 chambres et cuisine, 1 grand local au rez-de-chaussée (bonnes caves).
 Prix net : 25,000.—
 S'adresser sous chiffres P 40127 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER
 pour le 25 juillet, joli appartement de 3 chambres, au soleil, dépendances et jardin. Prix : 60 francs.
 S'adresser sous chiffres P 40123 F, à Publicitas, Fribourg.

Quel voyageur
 sérieux, parcourant le canton de Fribourg, s'occuperait du placement de machines à écrire de première marque ?
 S'adresser par écrit s. chiffres P 10367 F, à Publicitas, Fribourg.

Fers de construction et vieux fer
 On offre à vendre quelques tonnes de rails de chemin de fer, en bon état, au plus bas prix. Convientraient parfaitement pour fers de construction, ainsi que quelques wagons de vieux fer.
 S'adresser à la Briquetterie de Lentigny. 40126 F

appartements
 de 3 à 4 chambres, au soleil, pour 2 personnes.
 S'adresser les offres au Bureau officiel de renseignements, bâtiment de la gare. 40126 F

A LOUER
 appartements 3 chambres, tout confort, Péroilles, 73.
 S'adresser : Concierge, Péroilles, 71. 10354

ON DEMANDE
appartement
 de 3 à 4 chambres, au soleil, pour 2 personnes.
 S'adresser par écrit s. chiffres P 15-5 F, à Publicitas, Fribourg.

150 à 400 poses
 seraient achetées immédiatement avec bons bâtiments.
 S'adresser par écrit s. chiffres P 15-5 F, à Publicitas, Fribourg.

Qui prêterait
 en première hypothèque la somme de 40,000 fr. sur immeuble de rapport ?
 Taxe : 65,000 francs.
 Faire offres par écrit sous chiffres P 40122 F, à Publicitas, Fribourg.

LIQUIDATION totale
 de gramophones, radios, disques
OCCASIONS UNIQUES
 Appareils avec 30 et 40 % de rabais.
 DISQUES, toutes marques, à Fr. 2.—, 3.50, 5.—, (25 cm.) (30 cm.)
RADIOS DES MEILLEURES MARQUES 40 % RABAIS.
 Toutes ces marchandises sont des meilleures provenances et garanties neuves. 175-1 F

M^{me} J. BISE
 Rue du Temple, 5, 1^{er} étage. FRIBOURG.

Un monsieur à qui on ne la fait pas...
 exige un apéritif sain « DIABLERETS » et non un « Bitter » et il n'est jamais trompé. 227

A LOUER
 un appartement de 4 pièces, salle de bains, mansarde et dépendances, au 11^{me} étage, pr le 25 juillet 1932. 10378 F
 S'adresser à la rue de l'Hôpital, 21, 1^{er} étage.

A LOUER
 appartements de 3 et 5 chambres, chauffage central, tout confort.
 S'adresser : Concierge, Péroilles, 26, Fribourg.